



Convocation au tribunal d'instance comment faire?

Par **joseph85**, le **25/05/2011** à **21:27**

Bonjour, ma compagne est convoquée au tribunal d'instance. Elle est malade et sa maladie l'empêche d'affronter la foule, les endroits fermés et beaucoup d'autres choses, que peut-elle faire? Elle ne pourra se rendre au tribunal, nous ne sommes pas mariés mais vivons ensemble, est-ce que je peux y aller à sa place, un certificat de santé accompagné d'une lettre manuscrite, pourraient l'excuser? Je vous remercie par avance, Cordialement, Joseph.

Par **bretonne56**, le **26/05/2011** à **01:39**

votre compagne téléphone au tribunal pour savoir comment faire.

sincères salutations

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **14:12**

Vous êtes un étranger pour elle, vous ne pouvez la représenter, elle doit prendre un avocat. La procédure est orale au tribunal d'instance, donc si elle ne vient pas, ni n'est représentée, elle n'aura aucune défense à amener.

Par **cloclo7**, le **26/05/2011** à **19:13**

Bonjour,

en application de la réforme de la procédure civile, vous avez la possibilité de représenter votre concubine, sous réserve que cette dernière vous donne mandat écrit de la représenter pour l'audience.

Vous présenterez au magistrat le mandat avec la photocopie recto verso d'une pièce d'identité de votre concubine et votre pièce d'identité.

cordialement